

**SAINT JULIEN LABROUSSE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2017**

**Présents :** Mmes FOURET Magali, BALTASSAT Francine, BOUIX Monique, TESTARD Annie, Ms CROS Christian, LADREYT André, LUQUET Roland, PRAMAYON Jean Pascal.

**Absents :** Ms MICHEL Didier, MAZOT Hervé.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. CROS est nommé secrétaire de séance pour suppléer Mme FOURET.

---

La séance débute à 20h32.

Le Conseil valide le compte rendu de la séance précédente et passe de ce fait à l'ordre du jour. Monsieur PRAMAYON souhaite que la population soit informée de la somme restituée à la société VIVAGEST II suite à la résiliation du bail commercial qui les lie à la collectivité. Cette information n'apparaissant pas dans le précédent compte rendu. La somme de 13 000 euros leur sera restituée.

---

*Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de commencer par les festivités de fin d'année et l'organisation qui s'y affère ainsi que par divers points importants non soumis à délibération.*

**FESTIVITES DE FIN D'ANNEES :**

*Marchés de Noël :*

- Les bulletins d'inscriptions ont été distribués. N'hésitez pas à relayer l'information afin que de nouvelles personnes puissent s'inscrire.
- Le secrétariat va tenter de capter de nouvelles animations, à l'extérieur notamment.
- Certains élus souhaitent que le marché de Noël soit plus centré sur les produits artisanaux, du terroir.
- Le secrétariat prépare les affiches et les flyers qui seront ensuite affichés et distribués, inscrit la commune sur le site répertoriant les marchés de Noël.
- L'information sera également relayée sur le site de la commune, le bulletin municipal et sur les réseaux sociaux, la commune y étant présente depuis peu. La Communauté de Communes Val'Eyrieux et RDB seront également informés.

*Repas des aînés :*

- Le budget du repas est maintenu au même montant que les années précédentes. Christian Cros est en charge de récupérer les propositions de repas auprès de l'Auberge.
- Une réponse des aînés devra être donnée au 30 novembre au plus tard.

*Colis des aînés :*

Après un échange, les élus souhaitent continuer à travailler avec le Code Bar pour l'élaboration des colis des aînés sous condition qu'en cas de non distribution, les colis soient repris. De cette manière, la collectivité soutient le commerce qui rencontre des difficultés pour se maintenir. Le budget alloué par colis est augmenté à 20 euros maximum.

*L'arbre de Noël :*

- L'organisation reste inchangée pour cette année.
- Madame le Maire propose d'instaurer la distribution de tickets de cinéma en partenariat avec celui du Cheylard au 10 – 15 ans. Cette demande ne fait pas l'unanimité au sein du conseil du fait que le budget nécessaire serait trop important. Les 10-15 ans recevront tout de même les entrées à Eyrium à tarif réduit comme chaque année.
- Le goûter sera également revu. D'autres gourmandises seront proposées à la place des crêpes.

*Les animations de la journée :*

Suite à plusieurs échanges, les élus proposent de contacter des personnes sachant jouer de la musique pour animer le repas des aînés. En échange le repas leur serait offert.

Suite à un réajustement dans le planning de cette fin d'année, le repas des aînés, ainsi que l'arbre de Noël des enfants aura lieu le **Dimanche 17 Décembre 2017**.

## **OPERATION BRIOCHES :**

Madame le Maire rappelle que l'opération brioche aura lieu du 02 au 08 octobre prochain. Elle indique aux conseillers que la même quantité de brioches que l'année dernière a été commandée. Chacun procédera à sa tournée habituelle.

## **POINTS DIVERS :**

*Vie du village :* Monsieur LUQUET et d'autres conseillers souhaitent organiser une réunion publique afin de rassembler les associations labroussaises et les administrés volontaires autour d'une table pour discuter de la mise en place de nouvelles animations sur la commune : vide grenier estival, etc... Toutes les idées sont bonnes à prendre. Cette réunion sera programmée en début d'année prochaine.

*Illumination :* Les illuminations seront installées le samedi 02 décembre et seront retirées aux alentours du 15 janvier.

*Fleurissement :* Les plantations réalisées au niveau du rond-point seront reprises, du gazon fleuri sera planté. Ceci permettra un meilleur entretien par l'agent communal.

Madame le Maire demande aux membres de la commission de poursuivre leurs efforts dans la quête d'une récompense lors du concours des villages fleuris.

Madame BALTASSAT propose de réaliser des demi-journées, entourée de bénévoles, pour embellir le village.

*Atelier de prévention à destination des aînés du village :* Suite à la réunion d'information avec des membres du CIAS Val'Eyrieux en Mairie, Madame BOUIX souhaite que la collectivité mette en place des ateliers de prévention à destination des personnes qui voudraient participer. Des ateliers sont proposés par la CARSAT et la MSA. Des prises de contact vont être réalisées prochainement afin d'étudier la faisabilité de cette bonne initiative.

---

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire souhaite ajouter trois nouveaux points :

- L'étude de deux nouvelles demandes de subventions,
- Les Cabanes de Labrousse,
- Le tarif des caveaux communaux.

Le conseil accepte à l'unanimité d'ajouter ces trois points à l'ordre du jour.

## **01 – CLECT - MODIFICATION DU TABLEAU DES CHARGES TRANSFEREES 2017**

Madame le Maire présente le tableau des charges transférées 2017. Les élus s'estiment heureux d'être, pour l'instant, faiblement impacté par la hausse générale des charges de la Communauté de Communes Val'Eyrieux.

POUR : 8      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

Madame le Maire profite de ce point pour faire une parenthèse. La commune a reçu récemment un courrier de plusieurs administrés concernant une demande de raccordement à l'eau potable des hameaux de Chamosse, Grand Bosc, Petit Bos, Chalavon, Bléfaye, l'Albouret, la Maza, le Terme...

Madame le Maire fait état des démarches effectuées par la commune depuis le 1<sup>er</sup> courrier reçu en 2011.

Les élus ont bien conscience des désagréments causés par l'absence de raccordement à l'eau courante surtout lors d'années de sécheresse comme cette année.

Suite à la réception de ce courrier, Madame le Maire a fait suivre la demande à la Communauté de Communes Val'Eyrieux qui a compétence pour gérer ce type de dossier.

## **02 – ADHESION AU SDEA**

Madame le Maire rappelle que le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (S.D.E.A.) étudie des projets de sa propre initiative ou à la demande des collectivités publiques ou de tiers. Il entreprend leur réalisation en qualité de maître d'ouvrage, de mandataire ou de prestataire de services.

Toute collectivité publique intéressée par les interventions du Syndicat est susceptible d'y adhérer.

La cotisation annuelle correspondante est calculée sur la base de 0,05 € par habitant, sans toutefois pouvoir être inférieure à 30 €.

POUR : 8      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

### **03 – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

La collectivité est sollicitée pour le versement de nouvelles subventions.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes reçues en mairie : L'association « Maison de Jonathan » et le centre de loisir de Vernoux en Vivarais « Les copains d'abords ».

La demande du centre de loisirs « Les copains d'abords » sera revu lors d'un prochain conseil municipal car les élus ont besoin de plus de renseignements afin de se prononcer.

Après délibération, le conseil a accepté à l'unanimité le versement d'une subvention de 365 euros à l'association « Maison de Jonathan » qui accueille et accompagne des familles d'hospitalisés dans une résidence située à proximité du CHU de Saint Etienne. Les élus soulignent le fait que tout le monde peut, malheureusement, être un jour amené à faire appel à ce type de structure. Le CHU de Saint Etienne étant un des centres où nous pouvons être transférés en cas de besoin. Cette somme sera ajoutée sur le budget 2018 et permettra de financer l'agrandissement de la structure.

POUR : 8    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

### **04 – DISPOSITIF DU FONDS UNIQUE DE LOGEMENT (FUL)**

Madame le Maire fait lecture du courrier adressé par l'UDCCAS concernant les aides apportées par le Fonds Unique Logement aux personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou à s'y maintenir. Pour l'année 2017, le taux de participation s'élèverait à 0.40 € par habitant.

POUR : 8    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

### **05 – OFFICE NATIONALE DES FORETS : COUPES 2018**

Monsieur CROS, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, fait part au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, par laquelle il propose : la mise en vente sur pied de la coupe dans la parcelle n°7.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver l'État d'Assiette des coupes 2018.

POUR : 8    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

### **06 – CABANES DE LABROUSSE**

Madame le Maire fait un nouvel état du dossier concernant les Cabanes de Labrousse.

La banque sollicitée par les futurs acquéreurs demande de nouvelles garanties afin de poursuivre la procédure. Après délibération, le conseil décide :

- D'augmenter le délai de résiliation du bail emphytéotique, à défaut de paiement des loyers, à dix-huit mois.
- La désolidarisation des nouveaux acquéreurs des créances de l'ancien gérant.
- La révision du loyer si des cabanes sont ajoutées sur le site actuel. Cette révision sera de 50 euros par mois et par nouvelles cabanes créées.

Suite à l'avis négatif de l'Office National des Forêt ayant en gérance les bois de la commune, les élus ne sont pas en mesure d'accéder à la demande d'ajout de parcelles sur le bail emphytéotique.

POUR : 5    CONTRE : 3    ABSTENTION : 0

### **07 – OFFICE NATIONALE DES FORETS : DISTRACTION ET APPLICATION DU REGIME FORESTIER DE PARCELLES COMMUNALES**

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'Office National des Forêts a réalisé une étude complète de la situation foncière des terrains appartenant à la commune en prévision de la révision du plan d'aménagement de la forêt communale. Le nouveau plan d'aménagement est validé par l'ensemble des élus

POUR : 8    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

### **08 – ADRESSAGE**

Madame le Maire annonce aux conseillers que la réunion prévue le 15 septembre a été annulé et reportée par la société au 2 octobre. Le Conseil Municipal n'est donc pas en mesure de délibérer sur la dénomination des voies. Ce point est donc reporté à la séance prochaine.

### **09 – DECLASSEMENT VOIE COMMUNALE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au déplacement de la voie communale situés à La Maza (VC n°20), il convient de la déclasser en partie afin de le répartir entre les différents propriétaires concernés. Le Conseil approuve à l'unanimité ce déclassement sous réserve qu'une procédure plus complexe soit nécessaire.

POUR : 8    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

### **10 – SUPPRESSION D’UN EMPLOI PERMANENT SUITE A AVANCEMENT DE GRADE**

Madame le Maire rappelle que suite au changement de grade de Monsieur NEBOUY, un nouveau poste lui a été créé. Suite à ce changement, l’ancien poste se doit d’être supprimé.

POUR : 8    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

### **11 – CREATION D’UN EMPLOI D’ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Madame le Maire rappelle aux conseillers que Monsieur POVEDA ne fera plus parti des effectifs au 30 septembre 2017. Pour pallier à ce manque d’effectif, Madame le Maire propose de créer un emploi à temps plein pour Monsieur NEBOUY.

POUR : 6    CONTRE : 0    ABSTENTION : 2

### **12 – DELEGATION DU MAIRE**

Afin de faciliter la gestion du cimetière communale : le Conseil décide de donner la délégation suivante au maire : Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

POUR : 8    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

### **13 – TARIF DES CAVEAUX COMMUNAUX**

Suite à la constatation que les caveaux n’ont pas été sollicités depuis leur mise en place, les élus décident de réviser les tarifs.

Il est décidé ce qui suit :

L’achat de caveau trentenaire vaut 1000 euros pour deux emplacements (l’un sur l’autre), concession incluse. L’achat de caveau pour 15 ans a été supprimé.

POUR : 8    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Propriété Madame BANCEL : Madame le Maire fait part aux membres du Conseil de son souhait de suivre la succession de Madame BANCEL pour une éventuelle acquisition.
- Propriété de Monsieur BARD : Suite à la vente de bois situé en dessus du village, Madame le Maire a eu un entretien avec le groupement forestier qui a acheté les parcelles. Suite à un arrangement, Madame le Maire s’est positionné afin de racheter la zone situé autour du calvaire afin que ce dernier soit restauré.
- Projets 2018 :
  - o Accessibilité de la Mairie,
  - o Plan Communal de Sauvegarde à terminer,
  - o Reliure et/ ou restauration de divers registres,
  - o Atelier communal : installation de sanitaire, isolation, achat d’une machine à laver...
  - o Terrain multisport,
  - o Crémation des reliquaires suite aux anciennes translation,
  - o Parking,
  - o Voirie.

Fin de la séance : 01h15